

Chambre Départementale de la Corse du Sud

De: Mairie GUITERA LES BAINS <mairie.guitera-les-bains@orange.fr>
Envoyé: jeudi 24 novembre 2016 10:25
À: Chambre Départementale de la Corse du Sud
Objet: RE : TR: DROIT DE PREEMPTION

Madame, Monsieur,

nous vous informons que la commune n'a pas de droit de Préemption.

nos sincères salutations.

Le : 09 novembre 2016 à 11:06 (GMT +01:00)

De : "Chambre Départementale de la Corse du Sud" <chambre2a@notaires.fr>

À : "mairie.guitera-les-bains@orange.fr" <mairie.guitera-les-bains@orange.fr>

Objet : TR: DROIT DE PREEMPTION

Objet : DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS D'URBANISME

Ajaccio le 09 novembre 2016

Madame, Monsieur,

Dans le but de renforcer la sécurité juridique des particuliers et de préserver les intérêts des collectivités publiques, la Chambre des Notaires de la Corse du Sud a entrepris la mise en place d'une base de données révélant l'existence ou l'absence d'un droit de préemption applicable aux communes du Département.

Ainsi, je vous prie de m'indiquer s'il existe, sur votre commune, un droit de préemption ou non.

Veillez me préciser la nature de ce droit et **me faire parvenir copie de la délibération l'ayant institué.**